



RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

Le projet de loi El Khomri va être présenté au parlement début mai. Sa dernière version, adoptée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, ouvre la voie à une série illimitée de reculs sociaux :

- inversion de la **hiérarchie des normes** : chaque entreprise pourra faire sa loi et imposer aux salariés des mesures inférieures au Code du Travail et aux Conventions Collectives Nationales sous la menace du chantage à l'emploi.
- remise en cause de tous les **acquis sociaux** négociés dans les entreprises, par défaut, tous les 5 ans.
- suppression des **avantages acquis** par les salariés (congés supplémentaires, RTT, avantages sociaux ...) lorsque l'accord les ayant mis en place cesse de produire ses effets.
- possibilité pour les employeurs de fractionner le **repos obligatoire quotidien des salariés de 11h consécutives**.
- remise en cause généralisée de la **médecine du travail**.
- possibilité de diminuer la **majoration des heures supplémentaires** de 50% à 10%.
- **réforme du licenciement** permettant à une entreprise, même en excellente santé financière, de licencier les salariés pour motif individuel sans appliquer les règles du licenciement économique.

La loi El Khomri, c'est aussi : la possibilité d'allonger le temps de travail, de payer les heures supplémentaires au bout d'une période de 3 ans, la limitation du rôle et la suppression de certains contrôles des inspecteurs du travail, la possibilité de fractionner le repos des salariés au forfait qui télétravaillent, d'étendre le travail de nuit, de remettre en cause les jours fériés chômés, de remettre en cause les règles régissant la prise des congés payés, un barème indicatif des indemnités prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (dans le cas le plus fréquent, le minimum actuel de 6 mois de salaire deviendrait le maximum !), la suppression du délai de prévenance de 15 jours sur les astreintes, etc.

**Les paradis fiscaux pour la France d'en haut,
La régression sociale pour la France d'en bas : ça suffit !**

Ni amendable, ni négociable, le projet de loi travail doit être retiré. Soyons des millions pour exiger et obtenir le retrait du projet de loi El Khomri.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

JEUDI 28 AVRIL

Manifestation à NICE à 13h30, RDV place MASSENA

Départ collectif en bus du parking de Carrefour Antibes à 12h30

Pour réserver, envoyez impérativement un mail à busantibesmanif28avril@orange.fr